

Chapitre Ier : Conditions générales.

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	30/12/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRG9202616A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006139341

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] reconnu ou, dans le cas d'un traitement de mollusques bivalves vivants ne pouvant être livrés pour la consommation humaine directe, officiellement approuvé. [...] Le responsable de l'établissement de transformation tient registre des traitements appliqués et des contrôles effectués : selon le cas, enregistrement et contrôle du temps et de la température d'un traitement [...]

[...] reconnu ou, dans le cas d'un traitement de mollusques bivalves vivants ne pouvant être livrés pour la consommation humaine directe, officiellement approuvé. [...] Le responsable de l'établissement de transformation tient registre des traitements appliqués et des contrôles effectués : selon le cas, enregistrement et contrôle du temps et de la température d'un traitement [...]

[...] Les établissements reconnus conformes sont agréés en application de l'article 40, au plus tard le 1er janvier 1993. [...] Les établissements reconnus non conformes à qui, en application de l'article 41, est accordé un agrément dérogatoire peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire, expirant au plus tard le 31 décembre 1995 [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRG9202616A du 30 décembre 2009, « Chapitre Ier : Conditions générales. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006139341> (consulté le 30 août 2026).